

Et si la voiture en libre-service s'installait dans les entreprises ?

Alternative économique et pratique à la voiture de fonction et aux solutions de transport classiques -taxi, métro, bus, location de voitures courte durée-, la jeune société d'autopartage Carbox apporte aux entreprises un service original, en mettant à disposition des salariés des véhicules stationnés directement dans leurs parkings, disponibles tant pour des déplacements professionnels que personnels. La location, à l'heure, est ouverte 24h/24 et 7j/7, grâce à un système entièrement automatisé accessible sur l'intranet de chaque entreprise cliente. « Une fois son inscription confirmée, le salarié réserve sa voiture en moins d'une minute, explique le directeur des opérations de Carbox. Il accède ensuite au véhicule à l'aide de son badge société ou de son téléphone portable. Une fois son déplacement terminé, il laisse le véhicule sur le parking de départ. C'est tout simple. » Les véhicules mis à disposition sont des véhicules neufs, sous garantie constructeur, pourvus des derniers équipements de sécurité et de confort (GPS, autoradio CD, climatisation). Ils sont vérifiés régulièrement et leurs conducteurs disposent d'une assistance permanente. « Dans le cadre d'une utilisation professionnelle, c'est l'entreprise qui reçoit la facture (tarif moyen : 3,50 €/h + 0,25 €/km) ; lors d'une utilisation privée, c'est au salarié de régler le montant de la location (forfaits de 2 € pour l'heure du déjeuner, 6 € pour la soirée, 35 € pour un week-end). »

Moins de frais, moins de CO₂

Le concept Carbox (la voiture à emporter) concourt à diminuer la charge fiscale de l'entreprise (taxe professionnelle, TVS...), réduire un certain nombre de frais (taxis, navettes, indemnités kilométriques, locations traditionnelles), et rendre un service innovant aux collaborateurs. De plus, Carbox ne propose que des voitures émettant moins de 120g/CO₂ (Citroën C3, Fiat 500, Mini...) ; soutenu par l'ADEME, Carbox associe ses efforts à ceux d'Action Carbone dans le but de contrôler et de compenser les émissions de CO₂ directement liées à l'utilisation des véhicules. « Si la mobilité reste aujourd'hui une nécessité, elle ne doit pas pour autant entamer les ressources essentielles que sont le temps, l'argent, l'environnement. En offrant aux entreprises comme à leurs salariés performance et flexibilité, Carbox apporte une nouvelle façon de concevoir l'automobile » conclut Alexandre Crosby, associé fondateur de la société.

Un avantage en nature... avantageux ?

Accepter un véhicule de fonction plutôt qu'une prime ou une augmentation de salaire est une décision engageante, notamment en terme fiscal. Pour l'administration, le véhicule de fonction constitue, en effet, un avantage en nature assimilé à un complément de rémunération. Il est de ce fait soumis aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu. Quel que soit leur niveau de rémunération, l'évaluation se fonde pour les salariés soit sur la base des dépenses réellement engagées, soit sur la base d'un forfait annuel. Et c'est l'employeur qui opte pour l'une ou l'autre formule.



• Valorisation au réel

Dans le cas d'un véhicule acheté : addition des éléments suivants : 20 % du coût d'achat TTC pour un véhicule de moins de 5 ans (10 % au-dessus de 5 ans), assurance, frais d'entretien sur lesquels s'applique le pourcentage de kilomètres effectués à titre privé. S'ajoute à la valeur obtenue, le cas échéant, le montant des frais réels de carburant pris en charge par l'employeur.

Dans le cas d'un véhicule en LLD : addition des éléments suivants : coût global annuel de la location, assurance, frais d'entretien sur lesquels s'applique le pourcentage de kilomètres effectués à titre privé. S'ajoute à la valeur obtenue, le cas échéant, les frais réels de carburant pris en charge par l'employeur. L'entreprise doit mettre en place un système de suivi des kilomètres effectués par le salarié à titre privé.

• Valorisation au forfait :

Dans le cas d'un véhicule acheté : 9 % du coût d'achat TTC pour un véhicule de moins de 5 ans (6 % pour un véhicule de plus de 5 ans). Si l'employeur paie le carburant, cet avantage est retenu soit pour son montant réel qui s'ajoute au

forfait de 9 %, soit par une majoration du pourcentage qui est porté à 12 % du coût d'achat TTC (9 % si le véhicule a plus de 5 ans).

Dans le cas d'un véhicule en LLD : 30 % du coût global annuel de la location avec entretien et assurance (plafonné à 9 % du prix d'achat TTC). Si l'employeur prend en charge le carburant, cet avantage est retenu soit pour son montant réel qui s'ajoute au forfait de 30 %, soit sur option par une majoration du pourcentage porté à 40 % du coût global annuel comprenant la location, l'entretien, l'assurance et le carburant. L'évaluation forfaitaire obtenue est, le cas échéant, plafonnée à celle applicable pour les véhicules achetés. « Réforme ou pas réforme, l'avantage finan-

cier d'une voiture mise à la disposition d'un salarié continue d'être supérieur à un équivalent en salaire, notamment pour les salariés fortement imposables » indique Stéphane Bouvier, avocat fiscaliste chez CMS Bureau Francis Lefebvre. En fait, l'arbitrage entre prime ou voiture de fonction se détermine selon le type d'utilisation : plus l'usage à titre personnel est conséquent, plus le salarié trouve son intérêt à bénéficier d'une voiture de fonction.

Et le bonus/malus dans tout ça ?

Le véhicule de fonction est-il impacté par l'irruption de la mesure phare du Grenelle de l'Environnement : le bonus/malus ? Pour Olivier Garat, directeur des ventes grandes sociétés chez Mercedes, la prise de conscience écologique est réelle dans le monde de l'entreprise : « 20 % de nos clients sont des parcs sociétés, cela représente 12 000 véhicules plutôt situés dans le haut de gamme ; si nous assistons à une diminution des ventes de nos 4x4 ou de nos grosses berlines, nous constatons une évolution positive du côté des Classe A et Classe B. Il faut aussi parler de la Smart - 10 000 unités en 2008 - dont 30 % ont été ven-

Le principe de fonctionnement de l'autopartage CARBOX

Services CARBOX

Coût complet d'un kilomètre professionnel (hors stationnement et coûts de gestion)

Une
Parti
borat
gocité
de sé
la pc
kilom
lomé
leur v
à leu
Ils bé
d'ac
cond
des s
tant
bles
de v
un c
« tou
habit
le di
comi
fir u
posé
obje
banc
sulta
pant
roule

dues
terme
concu
retroi
neme
Il fau
confi
merc
hicult
« bor
luent
occup
émis
probi
d'une
comr

Voitu
oster
tion c
statu
impo
sienn
série
mais

Philip

L
d
ré
•
co